



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°39

---

Date : 07/04/2025

---

**Présents** : Bernard BATS, Nicolas DANOS, Abdelatif KHERRADJI, Mehdi RAHMOUNI

**Excusés** : Gerald BETTANCOURT, Jean-Louis CAUMES, Damien ENFRIN, Azzedine SOUIFI, Michael TALAVERA

---

### Audition de Monsieur XXXXX

Cet arbitre a été auditionné suite à sa désignation en tant qu'arbitre assistant 1 sur une rencontre en Régional 1 qui a eu lieu le 22/02/2025.

XXXXX reconnaît qu'il y a eu des échauffourées qui auraient permis de faire un rapport. Il a écouté le central qui lui a dit que ce n'était pas utile.

Le délégué, à l'issue de la rencontre, lui a bien confirmé qu'il ferait un rapport et le lendemain le central lui a dit qu'il allait gérer. Il a fini par faire ce rapport à la demande de la commission. Il est conscient de ne pas avoir respecté le protocole.

La commission jugeant en 1er ressort après en avoir délibéré décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 21 avril 2025 à 0 heures pour se terminer le dimanche 27 avril 2025 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Bernard BATS

Nicolas DANOS